

COMMUNIQUÉ

LE 12 JANV. 2024
356

Expéditeur	Marketing et Mise en Marché	Contributeurs	BPCE Vie, CNP Assurances, BPCE Life
Destinataires	Destinataires Caisses d'Épargne : Mesdames et Messieurs les Directeurs du Développement, Directeurs Financiers, Directeurs Marketing, Directeurs Marché Premium, Responsables Assurance, Responsables Animation, Responsables Back-office, Responsables Communication Commerciale, Responsables Gestion Privée, Responsables Personnes Protégées	Destinataires	CNP Assurances : BU BPCE - GRC CNP Assurances BPCE Vie : Direction Générale, CERC, Offre et Accompagnement EVD : COMITE DE DIRECTION. TOUT DEPARTEMENT

TAUX DE RENDEMENT 2023 des supports et contrats en euros

L'environnement de taux obligataires bas, voire négatifs, que nous connaissions depuis près de 10 ans a laissé place à une forte et soudaine hausse. Dans ce contexte de hausse mais aussi de concurrence accrue de l'épargne bancaire, d'incertitude des marchés financiers, l'assurance vie a maintenu, de nouveau en 2023, sa position et enregistré des niveaux de collecte importants. En effet, elle demeure plus que jamais le 1^{er} produit d'épargne des français qui attendent prioritairement de leur épargne qu'elle soit « sûre » et « rentable »*.

Les taux servis par BPCE Vie, BPCE Life et CNP assurances matérialisent concrètement cette hausse des rendements en 2023, avec une nouvelle hausse par rapport à 2022.

(*Cf. Baromètre BPCE Assurances des changements de vie, mars 2023)

Les taux de rendement des supports en euros des principaux contrats assurés sont les suivants :

- BPCE Vie : taux de rendement nets

Produits	Taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion	Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion en fonction du taux d'UC			
		+ 30% dès 30% d'UC	+ 40% dès 40% d'UC	+ 50% dès 50% d'UC	+ 75% dès 75% d'UC
Millevie Infinie et Infinie 2	De 2,50% à 4,38%	3,25%	3,50%	3,75%	4,38%
Millevie Premium et Premium 2 Millevie Capi et Capi 2	De 2,30% à 4,03%	2,99%	3,22%	3,45%	4,03%
Millevie Essentielle et Essentielle 2 Millevie Initiale et Initiale 2	De 2,15% à 3,76%	2,80%	3,01%	3,23%	3,76%
MILLEVIE PER	2,50%	Non concerné			
Solution Perp	1,77%	Non concerné			

- CNP Assurances : taux de rendement nets

Produits	Taux de participation aux bénéfices nets de frais de gestion	Taux de participation aux bénéfices net de frais de gestion en fonction du taux d'UC		
		+ 25% dès 30% d'UC	+ 50% dès 40% d'UC	+ 75% dès 50% d'UC
Nuances Privilège	De 2,40% à 3,90%	3,00%	3,60%	3,90%
Nuances Plus	De 2,20% à 3,70%	2,75%	3,30%	3,70%
Nuances 3D	De 2,15% à 3,65%	2,69%	3,23%	3,65%
PER CE	De 2,50% à 4,00%	3,13%	3,75%	4,00%

Océor Harmonie et Palatine Dimension	2,20%	<i>Non concerné</i>
Nuances Capi, Aïkido, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Livret Assurance Vie, Yoga, Ricochet, PEP Transmission, Nuances 2 et Océor Vitalité, PERP CE	2,10%	<i>Non concerné</i>
Nuances Grenadine, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente	2,15%	<i>Non concerné</i>

- **BPCE Life : taux de rendement bruts**

Taux de rendement brut de 3,10% brut pour Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi (le rendement net dépend des frais de gestion propres au contrat).

Les compléments au taux de participation aux bénéfices 2023

- **BPCE Vie :**

Les détenteurs des contrats Millevie ont bénéficié de l'offre de bonification du fonds en euros au titre de l'année 2023, sous réserve d'avoir rempli ces deux conditions cumulatives :

- Avoir effectué au moins l'une des deux opérations suivantes sur son contrat entre le 01/01/2023 et le 15/12/2023 :
 - Versement libre initial ou complémentaire d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € brut de frais sur versement,
 - Mise en place d'un plan de versements programmés d'un montant supérieur ou égal à 50 € par mois, brut de frais sur versement.
- Les supports financiers en unités de compte doivent représenter au moins 30 % de l'encours du contrat au 31/12/2023.

Ainsi, le taux de rémunération obtenu sur Millevie Infinie et Infinie 2 est de 4,38%, dès que la proportion en unités de compte atteint 75% au 31/12/2023 pour 2,50% en taux de base,

Pour Millevie Premium et Premium 2 le taux de rémunération obtenu est de 4,03% dès que la proportion en unités de compte atteint 75% au 31/12/2023 pour 2,30% en taux de base.

Pour Millevie Essentielle et Essentielle 2 le taux de rémunération obtenu est de 3,76%, dès que la proportion en unités de compte atteint 75% au 31/12/2023 pour 2,15% en taux de base.

- **CNP Assurances :**

Les détenteurs des contrats CNP Assurances Nuances 3D, Nuances Plus, Nuances Privilège ont bénéficié, sous certaines conditions, de l'offre de complément de participation aux bénéfices au titre de l'année 2023. Ainsi, le taux de rémunération obtenu sur Nuances Privilège est de 3.90%, dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2023 pour 2,40% en taux de base.

Pour Nuances Plus le taux de rémunération obtenu est de 3,70% dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2023 pour 2,20% en taux de base.

Pour Nuances 3D le taux de rémunération obtenu est de 3,65%, dès que la proportion en unité de compte atteint 50% au 30/11/2023 contre 2,15% en taux de base.

- **BPCE Life**

BPCE Life a réalisé en 2023 deux campagnes de bonification sur versement, non cumulables, sur le fonds en euros.

- Offre 1 : validité de l'offre du 2 janvier au 30 juin 2023

Selon le taux d'UC, le bonus de rendement sur versement s'applique sur les années 2023 et 2024 pour toutes affaires nouvelles et versements complémentaires

Conditions de l'offre	Taux d'UC	Bonus de rendement	Rendement <u>brut</u> 2023
Versement initial ou complémentaire	50% ≥ UC < 60%	+ 0,5%	3,60%
	60% ≥ UC < 70%	+ 0,6%	3,70%
	70% ≥ UC < 80%	+ 0,7%	3,80%
	UC ≥ 80%	+ 0,8%	3,90%

- Offre 2 : validité de l'offre du 16 mai au 15 décembre 2023

En appliquant les conditions UC selon la politique commerciale de chaque établissement, le bonus de rendement sur versement s'applique pour toutes affaires nouvelles et versements complémentaires.

Conditions de l'offre	Taux boosté 2023 et 2024			
	Personne Physique		Personne Morale	
Versement initial ou complémentaire	≥ 300 K€ et < 1 M€	> 1 M€	≥ 300 K€ et < 5 M€	> 5 M€
	1,5% brut	2% brut	1,5% brut	2% brut
Rendement <u>brut</u> 2023	4,60%	5,10%	4,60%	5,10%

A noter :

Les taux de participation aux bénéfices des contrats Ecureuil Solutions Obsèques et SECUR' Obsèques ainsi que le taux de revalorisation des rentes des contrats Revenus Pluriel et MILLEVIE Revenus feront l'objet d'un prochain communiqué.

TAUX DE PB DEFINITIFS 2023 (HORS TMG VIAGER)

- Capécureuil : 2,10%
- Assurécureuil 1/2/3/4 : 2,10%
- Assistant Obsèques : 2,10%
- Ecureuil Performance Garantie : 2,10%
- Ecureuil Revenus Garantis : 2,10%
- Garantie Retraite Ecureuil : 2,10%
- Garantie Retraite Euro : 2,10%

TAUX DE PB DEFINITIFS DES PRODUITS AVEC UN TMG VIAGER

- Ecureuil Projet génération 2/3/4/5 = 2,10%
- Ecureuil Projet génération 1
 - 4,50% pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015.
 - 2,10% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.

- PEP Ecureuil Prévoyance génération 1/2/3
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, de tous les versements réguliers mis en place à la souscription, des versements libres effectués avant le 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués avant le 01/07/2015. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %).
 - 2,10% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015, et des versements réguliers mis en place en cours de vie du contrat et effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil génération 1/2/3/4/5
 - TMG initial du contrat pour l'épargne issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 4,50 %, génération 2 = 3,50 %, génération 3 = 3 %, génération 4 = 2,50 %, génération 5 = 2,25 %)
 - 2,10% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015.
- Points Retraite Ecureuil PRO génération 1/2/3/4
 - TMG initial du contrat pour issue du versement initial, des versements libres réalisés avant le 01/07/2015 et de tous les versements réguliers quelle que soit la date de leur mise en place. (génération 1 = 3,50 %, génération 2 = 3 %, génération 3 = 2,50 %, génération 4 = 2,25 %).
 - 2,10% pour l'épargne issue des versements libres effectués à partir du 01/07/2015

TAUX MINIMUM ANNUELS POUR 2024

Le TMAG (Taux Minimum Annuel Garanti) net 2024 est de 0% pour l'ensemble des contrats suivants : Millevie Infinie et Infinie 2, Millevie Premium et Premium 2, Millevie Essentielle et Essentielle 2, Millevie Initiale et Initiale 2, Millevie Capi et Capi 2, Millevie Revenu MILLEVIE PER et Solution PERP. Le TMAG net ne comprend pas les prélèvements fiscaux et sociaux.

Le TMAR (Taux Minimum Annuel de Revalorisation) 2024 est fixé à 0,05% pour l'ensemble des contrats suivants : Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Harmonie, Palatine Dimensions, Nuances Capi, Nuances 3D, Nuances Grenadine, Yoga, Aïkido, Océor Evolution, BCP Patrimoine Crescente, Initiatives Plus, Initiatives Transmission, Ricochet, PERP CE, Livret Assurance Vie, PEP Transmission, Nuances 2, Ecureuil Performance Garantie, Ecureuil Revenus Garantis, Assistant Obsèques, Garantie Retraite Euro, Océor Vitalité, PERP Assyllo

Le taux minimum annuel garanti, aussi appelé Taux technique sur les contrats BPCE Life pour l'ensemble des contrats : Millevie Life, Millevie Life Capi, Millevie Lux et Millevie Lux Capi est fixé à 1% pour 2024.

Les équipes d'Ecureuil Vie Développement restent à votre disposition pour toute information complémentaire.